

EPREUVE DE FISCALITE DES ENTREPRISES

SESSION NORMALE

Durée : 2h

Exercice N° 1

L'entreprise " WEMAN-YON" a payé au cours du mois d'Avril 2019, les salaires consignés dans le tableau ci-après

NOM	Salaire base	de	Domesticité	Logement	Autres avantages	Situation de famille
Dansou	230.000		Oui	Oui	45000	M/5 enfants
Arlette	90.000		-	-	20.000	M/3 enfants
Madine	45.000		-	-	-	C/0 enfant
Pierre	400.000		Oui	Oui	150.000	M/1 enfant

Le mari d'Arlette est professeur au CEG de Gbégamey, mais renonce aux avantages attachés à son titre de chef de foyer.

TRAVAIL A FAIRE

Calculer l'IRPP/TS de chaque employé ainsi que le VPS.

EXERCICE N° 2

La Société anonyme Industrielle "Dieu est grand " a réalisé au titre de l'exercice 2018 un bénéfice de **2.600.000F**.

De la Comptabilité, on peut tirer les informations ci-après :

- Paiement de la contribution du fils du Directeur **600.000F**
- Voyage privé du directeur **1.500.000F**

-Figure à la caisse, une somme de **10.000 dollars U.S** enregistrée à la comptabilité au cours légal de **600F CFA**. Au 31 décembre le dollar ne valait que **550F CFA**

-la livraison effectuée le 31 décembre pour **600.000F** n'a pas été encore facturée :

**TRAVAIL A FAIRE** Déterminer l'impôt sur le résultat de 2018 sachant que l'exercice 2017 est soldé par une perte de **2000.000F**.

### **Exercice N°3**

Corrigez les fautes, inexactitudes et incohérences contenues dans le texte ci-dessous. Les mots soulignés doivent être conservés comme tels et servir de repère. Les pointillés seront remplacés par les mots ou chiffres qui conviennent.

-La Société industrielle " NCC " a réalisé au titre de l'année 2018 un chiffre d'affaires de **120.000.0000F** CFA et un Bénéfice Non- Commercial (BNC) de **10.000.000F** CFA. Elle paiera à ce titre une TPS de .....FCFA.

-Monsieur Codjo payera sur son Revenu Net Global, l'Impôt sur Revenu Foncier qui subira un abattement en fonction de son chiffre d'affaires. L'IRPP..... est calculé sur le revenu Net global et subira et subira un abattement pour donner.....

-Pour le calcul de L'IRPP brut, on devra prendre en compte le BIC, le Revenu foncier, le RVM et les salaires.

-La TVA, qui est un impôt sur le revenu, est aussi en impôt sur la dépense. Elle est supportée par le redevable et doit être reversée par trimestre à la CNSS.

-Si l'employé Cossi est le redevable de l'impôt sur les salaires, son entreprise "**KWK**" en est le contribuable et autorise Cossi à le reverser au Directeur du trésor